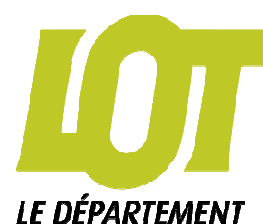


Les premiers mois de la Grande Guerre

TRANSCRIPTION DU
RAPPORT JOURNALIER DU PREFET
DU 2 AOUT AU 3 SEPTEMBRE 1914



RAPPORT JOURNALIER DU PREFET

2 août 1914 (Matin)

Hier à 16 heures 30 l'ordre de la mobilisation proclamé au son du tambour et du tocsin a été accueilli par la population de Cahors avec l'expression du plus ferme patriotisme. Etat des esprits excellents. Le 7^e régiment d'infanterie montre la plus belle ardeur et autour de moi chacun s'apprête à faire son devoir.

Si le beau temps continue, la moisson sera vite achevée, de manière à faciliter toutes les opérations de ravitaillement.

2 août (Soir)

J'ai réuni la Commission d'évaluation des réquisitions et établi le bordereau des prix d'achat.

J'ai constitué un détachement de 12 gardes civils pour suppléer à la gendarmerie et à la police dont les effectifs sont réduits par la mobilisation.

Je reçois des demandes de sursis d'appel qui sont justifiées par la nécessité de faire fonctionner des minoteries et des mines de houilles.

Il y a eu des négligences de la part des chefs d'industries, mais ne serait-il pas utile de les réparer, au moins lorsqu'il s'agit de territoriaux qui rendraient plus de services en travaillant à ces productions ?

Ne pourrez-vous m'autoriser à agir comme pour les fonctionnaires de police, objet de votre circulaire de ce jour, et à demander leur mise en sursis d'appel au général commandant la XVII^e région à Toulouse.

3 août (Matin)

L'attitude de la population et de la troupe reste excellente à tous les points de vue. Toutefois les habitants sont impatients de nouvelles plus certaines que celles contradictoires que l'on fait courir.

Les demandes de secours commencent à arriver de la part des familles des réservistes et territoriaux mobilisés laissés souvent sans ressources. Il sera difficile aux communes d'y suffire, bien que je les autorise à y employer toutes leurs disponibilités.

On pense d'après les notes de certains journaux qu'elles seront admises aux secours des soutiens de famille. Je le désirerais très vivement. Elles le méritent à tous les points de vue.

3 août (Soir)

Le premier télégramme officiel affiché a calmé l'impatience de la population et la soutient dans ses sentiments patriotiques. On ne constate aucune défaillance parmi les réservistes qui font preuve du plus bel entrain. Je me préoccupe d'organiser les travaux agricoles de telle sorte qu'ils n'aient pas trop à souffrir de la diminution de la main d'œuvre.

4 août (Matin)

Les opérations se poursuivent normalement et la population continue à faire preuve du plus grand calme tout en manifestant ses sentiments patriotiques.

4 août (Soir)

[La] concentration de 3 régiments a amené [une] plus grande animation à Cahors au milieu de laquelle la publication de la dépêche quotidienne a provoqué une manifestation patriotique. Pas d'incident.

5 août (Matin)

Le 1^{er} bataillon du 7^e régiment d'infanterie vient de partir. Il a été accompagné jusqu'à la gare par les acclamations enthousiastes de toute la population.

5 août (Soir)

J'avais déjà interdit la circulation des automobiles entre 18 h. et 6 h., et même je n'ai cessé d'engager les voitures munies de sauf-conduits - qui sont distribués avec la plus grande parcimonie - à ne pas en user entre ces heures. Les maires, les gardes civils, la gendarmerie et les postes chargés de garde quelconque sont tous prévenus. Une visite faite par un adjudant de gendarmerie la nuit dernière m'a donné l'assurance que, depuis la limite de la Corrèze jusqu'à Cahors, sur la route nationale de Paris qui est la plus fréquentée, ce service fonctionne d'une manière irréprochable.

Dès la réception de votre télégramme de ce jour, relatif à la publication d'un bulletin quotidien destiné à transmettre aux maires le texte de votre télégramme, je me suis préoccupé d'en assurer l'exécution. Il n'y a qu'un imprimeur dans le Lot capable de faire régulièrement une pareille publication, c'est M. Coueslant, établi à Cahors.

Du reste, les envois partant de cette ville n'arriveront pas dans les autres arrondissements sensiblement plus tard que ceux qui partiraient de leur propre chef-lieu. Le travail sera plus régulier et la dépense trois fois moindre. La question la plus importante est celle de l'arrivée régulière des télégrammes, s'ils parvenaient tous les jours à 7 heures ½ au plus tard. Je pourrai vous entretenir dans mon rapport de demain d'un projet qui atteindrait le même but par des moyens différents.

6 août (Matin)

Rien à signaler, l'état des esprits est excellent, l'ardeur patriotique se maintient toujours aussi vive. Je n'ai pas encore eu à utiliser les enveloppes rouges (circulaire du 19 juillet 1913). Les services qui en sont munis sont peu nombreux et n'ont pas eu à les employer.

Votre circulaire du 2 août relative à l'état du personnel administratif du département ne m'est parvenue que ce matin, j'y ai répondu immédiatement.

Un seul de mes collaborateurs, M. Sudre, conseiller de Préfecture part comme sous-officier au 207^e d'infanterie. M. Latour, nommé sous-préfet de Murat était allé se faire installer le 4, suivant vos instructions. Il s'est mis en rapport avec le recrutement d'Aurillac pour connaître exactement sa situation ; et malgré ce que l'on croyait ici, il lui a été répondu que l'ordre de mobilisation de son fascicule [sic], qui portait lorsqu'il n'était que conseiller de Préfecture qu'il rejoignait le 11^e jour de la mobilisation le 207^e d'infanterie, restait valable. Dans ces conditions, M. Latour est revenu à Cahors où ce régiment est formé, j'ai cru devoir vous informer de la chose à toutes fins utiles.

Restent donc en service n'ayant reçu aucun ordre de mobilisation :

- Préfet, M. F. Ceccaldi
- Secrétaire général, M. Cassagneau, sous-lieutenant de réserve, hors cadre
- Conseiller de Préfecture, M. Lescale, dégagé de toute obligation militaire
- Sous-préfet de Figeac, M. Laburthe, service auxiliaire
- Sous-préfet de Gourdon, M. Paulvé, capitaine et territoriale hors cadre

6 août (Soir)

La population et les régiments de réserve et territoriale continuent à manifester le meilleur esprit. L'affichage régulier de la dépêche officielle à laquelle ils témoignent la plus grande confiance a fait disparaître l'incertitude qui commençait à les énerver. Devant l'effet produit, et sur les sollicitations de beaucoup de maires de communes rurales, j'ai pris sur moi de leur faire transmettre dès aujourd'hui, un bulletin conforme à vos indications et contenant les 2 télégrammes de la journée. Dois-je continuer ?

7 août (Matin)

Je reçois, des arrondissements, la nouvelle que la dépêche quotidienne transmise dans les communes produit le meilleur effet. Les populations conservent la même ardeur patriotique, mais avec moins d'anxiété.

J'ai reçu avis du commissariat de la gare d'Orsay pour l'arrivée à Cahors le 12^e et 15^e jour de la mobilisation des Français et étrangers évacués.

Je prends des mesures pour les recevoir ; leur placement dans les campagnes sera moins aisé que je ne l'espérais. Actuellement, les Allemands ou Autrichiens ne pourraient y être laissés sans danger et la population aimerait mieux ne pas cultiver que de recourir à leur concours.

J'espère que cet état d'esprit s'améliorera et si je réussis à faire leur sélection parmi ces évacués, les femmes et enfants français pourraient être recueillis par des habitants ou des établissements locaux. Les Français ou étrangers offrant de réelles garanties seront envoyés dans les campagnes. Les autres seraient gardés dans des locaux militaires à Cahors.

7 août (Soir)

Je m'étais déjà préoccupé d'assurer le service médical dans le département. Le nombre de médecins restants sera très réduit, mais aucune commune - même des plus isolées - ne sera privée de soins. Je constate avec plaisir que dans beaucoup de communes, les habitants s'organisent eux-mêmes à tous les points de vue de manière à suppléer les travailleurs qui partent. Aujourd'hui, plusieurs maires m'ont assuré que sans concours étranger, ils finiront leur récolte et prépareront la prochaine.

8 août (Matin)

La situation reste excellente et la population, renseignée journellement par les télégrammes officiels, continue à faire preuve de calme et de sang-froid.

8 août (Soir)

Les opérations du ravitaillement destiné au camp retranché de Nice se poursuivent dans de très bonnes conditions et me permettent d'espérer que l'approvisionnement du pays et les envois que j'aurai à faire seront assurés sans de trop grandes difficultés.

9 août (Matin)

La publication du télégramme officiel produit le meilleur effet et, à l'heure actuelle, devient indispensable. Cependant les conditions que je vous indiquais dans mon rapport du 5 au soir ne pourraient plus suffire. J'avais envisagé 5 à 600 mots par jour. Celui que j'ai publié hier et dont je vous envoie un exemplaire en contient près de 2000. Les frais de composition deviennent beaucoup plus élevés et l'inconvénient le plus grave, c'est qu'au lieu d'une heure et demie, sa composition et son tirage en exigent 3 ou 4. Ce sont des heures de nuit très chères et un retard souvent d'une demi-journée.

Je ne veux pas faire de coupures car ce document dans la forme adoptée a ici une grande autorité que je craindrais d'amoindrir si l'on savait que je n'en donne que des extraits. Il n'est pas nécessaire d'une si longue publication. Sa lecture qui est faite partout à haute voix par le premier arrivé et écoutée par 30 ou 40 personnes devient pénible pour lui et fastidieux pour les auditeurs, si elle est trop compliquée. Il suffirait de 2 à 300 mots contenant des faits et à la rigueur une indication anecdotique frappante. Les journaux suffiraient pour le reste. Le télégramme aura d'autant plus d'autorité qu'il ressemblera moins à un journal.

J'ai pris sur moi de faire distribuer aux réservistes du 207^e, qui sont consignés dans leur caserne pour partir ce soir, les excellents télégrammes de la journée.

9 août (Soir)

Je m'étais préoccupé déjà du service médical et de [la] possibilité de l'assurer dans mon département. La moitié du personnel est partie ou affectée à des services militaires.

On ne peut compter en raison de leur santé ou de leur grand âge sur quelques-uns de ceux qui restent, mais les autres sont assez bien répartis pour que je puisse être assuré qu'il n'y aura pas de malades sans soins. Je ne vois à l'heure qu'il est, qu'un ou deux cantons au plus sans médecins, mais j'ai l'engagement des praticiens du voisinage qui me promettent d'y effectuer des visites régulières. Tout le monde montre ici tant de bonne volonté, d'esprit pratique et de désir d'entraide, que je n'aurai pas à intervenir, si ce n'est pour signaler des nécessités auxquelles on s'empressera

de faire face. La plupart des maires ou de ceux qui les remplacent me rendent compte d'organisations souvent spontanées dans des termes touchants qui traduisent le plus ardent patriotisme et le dévouement le plus absolu à leurs fonctions.

10 août (Matin)

Après le départ des régiments d'active et de réserve, il ne reste ici que les territoriaux et le dépôt, puis un groupe de 260 disciplinaires qui, malgré l'énergie du commandant, préoccupe la ville et y cause de l'inquiétude. L'obligation où l'on est de les séparer des autres corps n'a pas permis de leur trouver un local convenable. Cinq d'entre eux viennent d'être arrêtés et sont en prévention de Conseil de guerre pour rébellion.

Malgré l'absence d'un cadre spécial suffisant, le commandant de ce détachement et l'autorité supérieure militaire sauront les contenir, mais ce ne sera pas sans peine. Il y a lieu d'envisager au plus tôt leur éloignement ; les deux tiers au moins ne sont pas mauvais. Envoyés combler les vides de compagnies ayant été au feu, ils y feraient convenablement leur devoir, surtout s'ils étaient noyés par petits groupes de 5 ou 6.

Des détachements aussi importants que celui qui a été constitué ici seront toujours incommodes et pourraient même être dangereux. Il y a lieu de ne pas les conserver. Ces individus sous prétexte de dispositions belliqueuses qu'ils ont peut-être lorsqu'ils sont nombreux ne font que du désordre.

10 août (Soir)

La monnaie de billon commence à se raréfier au point de gêner le commerce. Déjà la Banque de France n'en donnant plus même à la trésorerie générale que pour les crédits de mobilisation, les perceptions d'impôts ne peuvent se faire complètement car on n'a pas de billon pour rendre les fractions de francs ; les banques et sociétés de crédit sont dans la même situation. Certains commerces de détail en souffrent déjà.

Je pense que cette situation s'améliorera et que cette monnaie, qui a passé dans les campagnes, nous reviendra dès que les marchés rendront les transactions plus actives. Il s'en constituera de locaux lorsque les communications seront plus faciles. Cependant d'ici là, il ne serait pas mauvais de faciliter au moins les administrations publiques en leur en donnant un peu.

L'état des esprits reste toujours excellent.

11 août (Matin)

Les opérations du ravitaillement bien que réduites trouvent actuellement quelques difficultés en raison des retards que le mauvais temps a apporté à la moisson.

J'espère cependant pouvoir y faire face. Dans quelques jours, j'aurai des disponibilités suffisantes pour répondre aux demandes qui n'ont pas été adressées et l'alimentation du pays sera assurée d'une manière très suffisante. Cependant, il serait bon pour décider le paysan à nous livrer ce dont nous avons besoin que l'on put annoncer que des arrivages étrangers viendront bientôt rétablir des stocks qu'ils ne voient pas diminuer sans inquiétude.

11 août (Soir)

Le 131^e territorial vient de partir avec le même entrain patriotique que les régiments actif et de réserve. L'attitude de la population est toujours parfaite et digne des plus grands éloges.

12 août (Matin)

Au mois d'avril 1913, j'avais été avisé que je recevrais, les 15^e et 17^e jours de la mobilisation, 2360 évacués ; j'avais organisé mes prévisions dans ce sens. On me parla ensuite des 5^e et 12^e jours ; enfin votre télégramme du 6 courant me faisait prévoir aux 5^e et 6^e des augmentations de chiffres prévus ; enfin le commissaire de la gare d'Orsay m'annonçait 2 trains pour les 13 et 14 août. J'ai demandé à connaître d'avance leur composition pour préparer la répartition de ces évacués.

Toutes les mesures sont prises pour recevoir demain 1500 personnes et les télégrammes que j'ai reçus ne me donnent qu'un total de 20 étrangers et 30 nationaux. Pour le lendemain, le préfet de Seine-et-Oise m'annonce 65 Austro-Allemands.

Il est regrettable que j'ai pris inutilement des mesures aussi importantes et je vous signale la nécessité de mieux me fixer à ce sujet. Il serait bon que j'aie reçu, au moins la veille ou au plus tard le matin du départ du train, son effectif exact et même quelques détails sur sa composition en sexe, âge et nationalités.

13 août (Matin)

Les souvenirs de la dernière guerre préoccupent la population de Cahors au point de vue d'une épidémie possible de petite vérole. La vaccination en masse serait une mesure prudente et surtout rassurerait les habitants de la ville. Je voudrais y procéder immédiatement pendant le répit que nous laisse l'arrivée des blessés. J'ai directement demandé à l'Institut vaccinogène de Paris, 8 rue Ballu, les quantités suffisantes pour 20000 personnes.

Je voudrais avoir aussi du vaccin antityphique [sic] dans le même but, j'en demande au Val de Grâce pour 10000 personnes. Les pharmaciens locaux habitués à se pourvoir à Paris, n'en ont pas. Je vous serais reconnaissant de vouloir bien intervenir pour hâter et faciliter autant que possible ces envois.

13 août (Soir)

Ce matin l'Express du Midi, de Toulouse, dans son édition régionale a publié la dépêche ci-après :
« *Empoisonneurs d'enfants. Paris, 13 août*

Des correspondances particulières nous signalent que certains villages de la Corrèze et du Lot sont visités par de mystérieux automobilistes qui distribuent sur leur passage des bonbons empoisonnés aux enfants.

A Figeac, sept individus déguisés en femme ont jeté aux bambins leur mortelle friandise. Dix-sept cas d'empoisonnement ont été constatés à Cahors, un enfant a succombé. Les numéros des automobilistes ont été repérés. La gendarmerie du Lot recherche les malfaiteurs.

Certaines avenues de Cahors ont été barrées avec des chaînes pour empêcher le passage des automobiles. Tout porte à croire qu'on se trouve en présence d'allemands. Dans un village de la Corrèze, un Allemand habillé en femme a distribué des sucreries empoisonnées.

A Gramat (Lot), une dame revêtue d'une robe bleue, est passée en automobile, place de la République, elle a jeté des bonbons sur son passage. Plusieurs enfants ont subi un commencement d'empoisonnement ».

C'est un tissu d'absurdités mensongères. Il n'y a pas eu dans le Lot d'empoisonnement même accidentel depuis le 1^{er} jour de la mobilisation. La gendarmerie n'a fait aucune recherche de crime ou délit ; enfin jamais à Cahors, où la population suit les événements avec calme et confiance, on n'a tendu de chaînes. Mais une publication pareille est de nature à inquiéter.

Je l'ai signalée à mon collègue de Toulouse en lui demandant d'agir auprès du journal pour une rétractation formelle, faute de quoi je lui demanderai d'imposer, sous peine de sanctions, l'insertion d'un communiqué que je transmettrai.

Le préfet de la Haute-Garonne s'occupe de cette affaire, mais je tiens à vous la signaler afin que l'on puisse rechercher l'expéditeur de cet odieux télégramme.

14 août (Matin)

Le matin à l'heure indiquée est arrivé un convoi d'étrangers évacués comprenant 206 personnes ; une fillette descendue du train à un arrêt a manqué le départ et arrivera ultérieurement.

Je n'ai pas reçu d'état me permettant de vérifier exactement si les 65 sujets allemands et autrichiens annoncés par la Préfecture de Seine-et-Oise sont compris.

Je les verrai cet après-midi pour me rendre compte des mesures à prendre et assurer l'exécution de votre télégramme d'hier préservant de surveiller ceux qui par leur situation sociale peuvent être suspects.

14 août (Soir)

J'ai vu tous les évacués et j'ai établi des fiches individuelles. On peut distinguer diverses catégories.

- 1° les sujets autrichiens nés dans le Tyrol qui sont de langue et de tendances italiennes. Beaucoup sont des insoumis, la plupart sont heureux de ne pas se trouver sous les drapeaux et souhaitent que la guerre entraînant un abaissement de l'Autriche permette l'annexion de leur pays à l'Italie. Ce sont des manœuvres d'usine aptes à des travaux agricoles et si les populations y consentent, ils pourront rendre des services.

Je crains que de longtemps, on ne les voie avec méfiance. Pour familiariser les populations avec eux - comme il n'y a plus grand inconvénient à les écarter - je vais les placer dans un centre rural, à Gramat, dans des locaux appartenant à des établissements religieux.

- 2° des Alsaciens-Lorrains qui ont des références de la Société Alsacienne de Paris. Plusieurs demandent à s'engager pour la durée de la guerre.

- 3° des Allemands, la plupart insoumis ou réformés ou bien mariés à des françaises et établis en France sans espoir de retour.

- Enfin plusieurs jeunes filles de 16 à 20 ans, Alsaciennes ou Bavaoises, d'une culture médiocre, bonnes à tout faire.

J'aurai à vous signaler quelques situations particulières notamment pour des admis à domicile ou des gens en instance de naturalisation ou qui, insoumis Alsaciens, ont tenté de s'engager dans notre armée. Dois-je prévoir de nouveaux arrivages ?

15 août (Matin)

Parmi les étrangers qui ont été évacués à Cahors, il ne me semble nécessaire de surveiller que les nommés :

- Weissemborn, Fritz, né en Saxe, 36 ans, employé de commerce ayant quelques ressources. Il se dit réformé du service militaire, serait le fils d'un conservateur des hypothèques.

- Matray, Hongrois, âgé de 48 ans, voyageur de commerce, a été candidat à une école militaire, puis réformé. Serait propriétaire à Chaville où sa femme serait employée à la Croix Rouge.

- Strobel, Georges, né à Nuremberg (Bavière) âgé de 38 ans, ingénieur électricien, habitait le Rainey, 19 allée du village, a été sous-officier du Génie allemand.

- Tuzend, Karl, né à Mayence, 36 ans, négociant en cuirs, habitant Villemomble, Villa Benoît. Sa femme qui vient d'accoucher est soignée à l'hôpital de Cahors.

Tous les autres de par leur instruction et leur éducation ne [semblent] pas mériter une attention particulière. Plusieurs commencent à être placés chez des particuliers pour exercer leurs professions.

15 août (Soir)

Je viens de recevoir votre télégramme relatif aux interdictions de sortie de denrées. Je crois qu'il ne s'en est jamais produit dans mon département. Pour ma part, ayant à intervenir, j'ai facilité autant que je l'ai pu un envoi de farine à Tulle, du sel dans la Creuse, etc.

Ce soir, un télégramme du Parquet de Milhau (sic) annonçant le passage d'une auto suspecte distribuant des pâtes de coing empoisonnées a été connue et a profondément alarmé la population. Pour la rassurer, je vais faire annoncer demain qu'elle n'a pas à redouter des attentats de ce genre, toutes les mesures étant prises pour l'en protéger.

16 août (Matin)

D'une enquête à laquelle je viens de procéder à la demande du ministère de l'Agriculture, il résulte que par suite du fractionnement de la propriété, le battage des céréales n'avance pas vite. Il n'y a encore de battu qu'un tiers de blé et un dixième d'avoine.

Les sursis d'appel assez nombreux pour que des abus puissent se glisser ne sont cependant pas suffisants. D'autre part, les réservistes et territoriaux convoqués sont trop nombreux en proportion des cadres officiers et des casernements. La meilleure mesure serait le renvoi dans leurs foyers des

réservistes territoriaux appelés à la garde des voies ferrées qu'ils ont assuré d'une manière suffisante pour rendre des services réels dès qu'on en aurait besoin.

En les remplaçant par des territoriaux que cette occupation mettrait mieux en main, on rendrait à l'agriculture les classes les plus anciennes. Cette mesure plus égalitaire satisferait le sentiment des populations, qu'un choix même justifié, froisse toujours et qui s'irrite de la moindre erreur. Il est cependant difficile de les éviter d'une manière absolue dans un pays où tous sont cultivateurs.

16 août (Soir)

L'état des esprits reste plein de confiance et de calme, il se trouble moins facilement qu'on ne pouvait le croire, les bruits regrettables de soi-disant empoisonnements d'enfants par des voyageurs en automobile n'ont pas réussi à l'émouvoir sérieusement.

17 août (Matin)

Les travaux agricoles se poursuivent, mais lentement, les journées pluvieuses les retardent ; les paysans ne voulant pas faire appel à la main d'œuvre étrangère et les faisant par commune, les font trainer et il est difficile malgré mes instances de les déterminer à engager des frais à un moment où ils ne songent qu'à épargner.

17 août (Soir)

La tranquillité est complète et la plus grande confiance se constate. Déjà les marchés reprennent. Celui de Figeac a été très animé aujourd'hui, on y a vendu du gros bétail à des prix très normaux et en quantités abondantes.

Les prix du blé et de l'avoine ont été influencés par ceux du service de ravitaillement. Tous les autres produits locaux - volailles, œufs, etc. - sont près de la normale tout en étant avantageux pour le consommateur.

18 août (Matin)

On commence à constater chez les agriculteurs des campagnes une tendance à diminuer leurs ressources de toute nature pour les ménager et dans l'espoir que les difficultés pour alimenter le pays détermineront une hausse de prix. Il est urgent d'annoncer des arrivages de l'étranger et de faire connaître les cours dans les régions où il se traite des marchés importants de céréales.

J'ai dû annoncer des contraintes dont j'attends quelques résultats et au besoin, je procéderai à des réquisitions. Un ou deux exemples suffiraient.

18 août (Soir)

Un nouveau convoi d'étrangers (147) est arrivé ce soir à 17h23. On les a placés dans les cantonnements préparés. Je les verrai demain et je procéderai moi-même à un triage. Les femmes et les enfants seront placés dans des maisons religieuses qui les recevront. Je vais tâcher de faire employer les hommes dans le pays. Déjà les sentiments de la population à leur égard s'améliorent et je reçois quelques demandes pour eux.

19 août (Matin)

La commission constituée conformément aux instructions de la circulaire n°246 du ministre de l'Agriculture s'est réunie ce matin à la Préfecture. Elle a constaté à l'unanimité que l'alimentation de la population civile semblait largement assurée, que la main d'œuvre et les machines suffisantes pour l'enlèvement des récoltes pouvaient cependant être cause de quelques lenteurs, mais qu'il serait difficile de modifier cette situation. Les agriculteurs qui n'ont que ce travail en perspective pour quelque temps encore, n'accepteraient pas de collaborations après tout, coûteuses et gênantes. Du reste, au point de vue moral, un travail auquel ils s'appliqueraient, encouragerait l'entraide et éviterait une oisiveté ultérieure qui serait mauvaise.

Aucune boulangerie, boucherie ou épicerie nécessaire n'est fermée. Au surplus, les mesures particulières que je prendrai suffiront d'après la commission à assurer une situation très satisfaisante. Malgré la hâte que j'aurais à répondre aux demandes qui me sont faites pour l'avoine surtout, et auxquelles je ne pourrai jusqu'à la fin du mois satisfaire que pour partie, mais en augmentant chaque jour mes quantités. Je suis heureux de pouvoir vous communiquer le résultat

de cette consultation de personnalités les plus autorisées du département, quatre parlementaires MM. Cocula, Rey, Soulier et Bécays y assistaient.

19 août (Soir)

Je viens de recevoir le télégramme par lequel vous m'informez de ne pas accorder de sauf-conduit faisant traverser Paris à des évacués.

J'ai l'intention de n'en accorder aucun, non seulement dans cette direction, mais dans celles de la zone des armées, des camps retranchés et des grandes villes. Je ne faciliterai de déplacements, après m'être assuré que mes collègues les acceptent, que pour des régions rurales de l'arrière-pays. Ces évacués, des femmes et des jeunes filles isolées surtout, se préoccupent de faire parvenir des nouvelles à leurs familles. J'autoriserai l'envoi de ces lettres, même pour l'Allemagne, mais elles porteront au dos, le timbre à date de ma Préfecture. On aura ainsi la certitude qu'elles ont été vues et ne contiennent rien qu'on ne puisse faire savoir. C'est, il me semble, le moyen le plus pratique.

Peuvent-elles être assurées que leurs lettres parviendront ?

20 août (Matin)

Je vais faire procéder immédiatement aux vaccinations les plus nombreuses possibles à Cahors, dans les chefs-lieux d'arrondissement et les localités les plus importantes à l'aide du vaccin que je viens de recevoir. Pour opérer avec plus de rapidité, j'utiliserai les médecins militaires présents à Cahors.

20 août (Soir)

Les demandes d'allocations de soutien de famille pour les hommes mobilisés commencent, malgré tous mes conseils à provoquer de réels abus contre lesquels les commissions cantonales ne sont souvent pas en mesure de réagir en raison du manque de renseignements, les instructions s'étant faites dans un trop court délai.

Comme après tout, dans mon département, personne ne se trouve absolument dans la misère, j'aime mieux retarder de quelques jours ces allocations pour compléter l'instruction lorsqu'elle est nécessaire. Si je devais ensuite obtenir des commissions d'appel de trop nombreuses radiations, cela pourrait provoquer des mouvements d'opinions regrettables. En tout cas, avant la fin du mois, toutes les demandes vraiment intéressantes et qui se trouvent justifiées, recevront satisfaction.

21 août (Matin)

J'ai prévu l'installation possible de locaux d'isolement des contagieux, en dehors de ceux que possèdent les hôpitaux et qui sont constitués uniquement par des salles spéciales. Ce serait l'aménagement du domaine du Payrat appartenant à l'Hôpital de Cahors, situé à 3 kms de la ville et dont l'habitation pourrait contenir 50 à 60 lits. On trouverait un mobilier de fortune, mais la difficulté serait d'assurer l'alimentation en eau. On étudie cette question.

21 août (Soir)

Après le resserrement des premiers jours où le paysan n'osait se dessaisir de rien, s'exagérant le prix qu'aurait sa marchandise, aujourd'hui, le retour des commerçants et le succès des dernières foires a ramené les produits à leur prix normal. Pour quelques-uns, les offres se font abondantes. Il en est ainsi dans ce département du gros bétail. On voudrait vendre un certain nombre de bœufs et cependant les achats que j'ai à faire viennent d'être réduits des trois quarts. Les départements limitrophes sont pour le moins dans des situations analogues, leur troupeau étant encore plus important.

Il serait intéressant que nous fussions avisé des disponibilités qui se produisent, comme des demandes qu'il y aurait. Je pourrais faire vendre du bétail et je serais par contre très heureux d'avoir de la farine, car les moulins du département ne pourront pas fournir tout, au moins pendant le mois prochain, à la fois à la constitution des stocks exigés et à la demande locale.

22 août (Matin)

En réponse à votre télégramme du 18 courant, relatif à l'utilisation éventuelle de la main d'œuvre des prisonniers dans mon département, j'ai l'honneur de vous transmettre un rapport de l'ingénieur en chef. Nous n'avons pas de grands travaux prêts. La ligne de Cahors à Moissac n'est pas encore complètement étudiée et les tramways, en dehors du caractère spécial de leur construction, qui réduit la main d'œuvre à une importance secondaire, ne sont pas en état.

D'autre part, pour les travaux qui seraient faits dans l'intérêt des communes, je crois qu'on envisagerait cette main d'œuvre comme devant être gratuite et l'on croirait beaucoup faire en donnant le matériel nécessaire. Or, la guerre demandera probablement le remboursement des frais d'entretien et il faut en plus assurer à chaque prisonnier travaillant un bénéfice minimum de 0.40 par jour.

22 août (Soir)

Un premier groupe de cinq prisonniers est arrivé la nuit dernière à Cahors. Ils sont provisoirement installés dans un local sûr et commode. Il serait intéressant pour moi de savoir si je dois m'attendre à en recevoir un certain nombre.

Si je devais en prévoir 500 à 600, je me préoccuperais dès maintenant de préparer leur cantonnement. J'affecterais l'ancien séminaire de Montfaucon. La situation de cet établissement, isolé et éloigné de toute gare, qui rend difficile son utilisation pour des malades ou des convalescents, conviendrait au contraire parfaitement à un cantonnement de prisonniers dont elle faciliterait la garde. L'absence complète de mobilier et les difficultés de transport m'ont éloigné de la pensée d'en faire un hôpital, d'autant plus que je dispose dans le département de locaux suffisants et plus commodes. Outre les établissements prévus, nous pourrions utiliser les hôtels d'Alvignac où on installerait parfaitement 250 convalescents, et divers locaux à Gourdon pour une centaine de lits.

23 août (Matin)

Malgré toute l'activité que l'on a apporté au battage du blé, il sera impossible d'avoir dans le pays au jour indiqué les quantités de farine prévues en raison de la faible productivité des moulins.

La minoterie de Souillac, la plus importante, la seule même importante du département se préparait à m'aider, tout au moins à réduire le déficit en me fournissant 3000 quintaux pour achever sa production : ne trouvant pas dans le pays des stocks suffisants de blé battu, elle avait passé des marchés dans le Poitou et la Touraine, ses fournisseurs l'informent qu'on ne leur laisse pas embarquer les blés qu'ils lui destinent. Cette attitude est en contradiction avec vos instructions du 15 août courant.

Il est certain que je me résignerais à avoir des retards dans mes fournitures, si elles pouvaient être faites ailleurs, mais ce qu'il y a de plus regrettable, c'est qu'à défaut de ces envois, un outillage aussi important que celui de Souillac restera inemployé au moment où il serait le plus utile. Il y aura pour le pays une perte sèche. Qu'on m'envoie ces blés et je m'engage à fournir dans un mois d'ici, en remplacement, des quantités équivalentes.

23 août (Soir)

Rien à signaler.

24 août (Matin)

Depuis le renvoi des classes 1893 et 1894, j'ai été avisé que les sursis d'appel ne seraient plus accordés. Quelles qu'aient été les conditions, les sursis de mon département n'ont pas pu donner lieu à des abus puisque pour 330 communes, une trentaine de moulins et près de 200 machines à battre, je n'ai pu obtenir que 60 sursis. Aussi les diverses opérations de battage, malgré la meilleure volonté, se poursuivent-elles avec lenteur. On n'en prévoit la fin possible que dans la deuxième quinzaine de septembre.

Cette situation, dont les populations ne souffrent pas, me gêne considérablement dans la constitution des approvisionnements qui me sont demandés. Il me paraît donc indispensable que si le renouvellement des sursis d'appel était impossible, on accorde au moins aux bénéficiaires actuels

et à quelques hommes absolument utiles des permissions de 10 à 15 jours, que je ferai au besoin surveiller par la gendarmerie. Je compte en entretenir, M. le commandant de la 17^e Région.

24 août (Soir)

Parmi toutes les récoltes, la plus tardive est celle du maïs dont on ne peut escompter les produits avant un mois et dont on n'aura la bonne qualité que vers le mois de décembre. J'ai cependant à en fournir, je crois devoir vous signaler que des commerçants m'offrent facilement la quantité assez forte que je demande et qu'ils détiennent par l'intermédiaire de courtiers de Bordeaux et de Marseille. C'est à cette circonstance que je devrais uniquement de pouvoir assurer aux prix qui m'ont été indiqués les quantités que l'on me demande.

25 août (Matin)

Les prévisions du ravitaillement ne demandent au département du Lot que du gros bétail. Je pense trouver sans difficulté, dans un bon état, la quantité de bœufs nécessaire sans appauvrir le troupeau au point de gêner les exploitations agricoles qui les utilisent comme animaux de trait.

Je crois vous signaler qu'il restera aussi un troupeau de 25000 moutons très supérieur à ce que pourrait exiger la consommation locale. Je crois devoir vous le signaler afin qu'on puisse le cas échéant y recourir pour l'approvisionnement de l'armée ou celui des commerçants de Paris. Les chiffres que je vous indique sont des chiffres nets ; on ne toucherait ni aux brebis, ni aux jeunes animaux de moins d'un an.

25 août (Soir)

Un convoi arrivé ce matin a amené à Cahors les premiers officiers allemands prisonniers. Ce sont deux lieutenants en premier en génie, Wiebech et Krauss, faits prisonniers le 20 août à Florenville (Belgique). Ils ont signé l'engagement de ne pas tenter de s'évader pendant toute la durée de la guerre. Dans ces conditions, ils doivent bénéficier de la libre circulation en ville et du droit de revêtir la tenue bourgeoise. L'usage de cette liberté ne serait pas sans inconvénient dans une ville où l'opinion est assez surexcitée contre nos ennemis ; ils l'ont eux-mêmes compris et ils ont accepté de séjourner provisoirement dans des locaux abandonnés d'un ancien évêché où on leur apporte le repas d'un restaurant voisin.

Il conviendra de maintenir cette situation encore quelques jours. Dès que l'opinion se sera fait à l'idée de leur présence, on s'efforcera de les faire bénéficier, dans la mesure du possible, des avantages que leur assure nos règlements militaires.

26 août (Matin)

Je vous ai signalé dans un de mes derniers rapports, l'utilisation possible du troupeau de 25000 moutons disponible de mon département. Je vous informe que des achats de commerçants de Paris commencent à se faire ; j'ai facilité un premier convoi d'un wagon contenant 60 têtes. Le prix a été de 1 franc le kilo sur pied ; j'ai lieu de supposer que ces envois continueront avec une certaine activité.

26 août (Soir)

Les opérations de ravitaillement devaient s'opérer dans des conditions excellentes, étant donné l'existence, dans une qualité parfaite, de presque toutes les marchandises qui me sont demandées. Mais l'intervention de commerçants étrangers au département, qui abusent de la tolérance de transporter des denrées hors du département, finit par me causer une réelle gêne. D'autant plus que dans sa méfiance et dans son âpreté, le paysan cherche le maximum de bénéfice dans ses ventes aux commissions de ravitaillement, tandis qu'il se laisse tromper par des commerçants peu scrupuleux et très habiles. Ces achats imprudemment faits occasionnent des mouvements inutiles de denrées et, par suite, entravent la vente de frais de transport assez considérables.

J'ai le regret de voir partir du département du Lot des marchandises, au moment même où l'insuffisance de stock exige leur importation. Aussi pour leur donner une leçon ai-je cru devoir aujourd'hui arrêter, en gare de Lalbenque, une quantité assez importante de blé que voulait emporter un commerçant de Tarn-et-Garonne. C'était inadmissible, au lendemain du jour où la

minoterie de Souillac avait dû recourir aux blés du Poitou. Toutefois, si mon collègue de Montauban me signalait que ce transport n'a pas seulement pour but une bonne affaire pour un industriel de sa région et peut satisfaire à une nécessité urgente, je faciliterai cet envoi, tout au plus pourrais-je lui demander comme dédommagement de m'aider dans les opérations de mouture que le manque de matériel retarde toujours.

27 août (Matin)

Au sujet de votre télégramme du 15 courant, relatif aux inconvénients qu'il y aurait à gêner la libre sortie des denrées ou fournitures de la limite du département, je crois devoir vous signaler que certaines initiatives commerciales sont de nature à gêner les approvisionnements plutôt que de les faciliter.

Le département du Lot a le gros bétail suffisant pour son approvisionnement et pour répondre aux demandes qui eussent été faites, mais la plus grande quantité sont des animaux de labour ou de trait dont il convient de ne pas démunir les propriétaires. Cependant on me signale l'intervention continuelle de marchands de bestiaux qui viennent enlever - pour des destinations que j'ignore - des bœufs gras, ne me laissant dans certaines communes, que les animaux de travail. C'est regrettable et je vais m'efforcer par une action sur les populations de les entraver. Si je n'y réussissais pas entièrement, je vous demanderais l'autorisation d'employer des moyens plus énergiques.

27 août (Soir)

Un article paru en deuxième page du n° du journal « Le matin » de jeudi 27 août, relatif à l'attitude des évacués dans certaines villes de l'ouest, est de nature à me gêner au moment où je réussis à éparpiller dans diverses localités rurales ceux que vous m'avez envoyés et même à en faire travailler quelques-uns. Ils ont ici une attitude correcte et je ne tolère de leur part la moindre licence, mais les populations les voient cependant d'assez mauvais œil. On leur reproche la nourriture que nous leur donnons et encore plus le travail qu'on leur procure. La plupart d'entre eux sont ici des Alsaciens-Lorrains et des Tyroliens, une trentaine ont contracté ou vont contracter des engagements dans la légion étrangère. On pourrait s'habituer à eux, mais encore faudrait-il que la population ne fut pas excitée, car autrement, il nous faudra recourir à la concentration dans des cantonnements, ce qui serait coûteux, ferait perdre le bénéfice de leurs concours aux travaux agricoles et finirait même par être dangereux pour l'hygiène.

28 août (Matin)

L'état d'esprit de la population reste excellent, elle s'applique aux travaux agricoles dans des conditions qui, pour ne pas réaliser tout ce que je souhaiterais au point de vue des facilités du ravitaillement, nous assure que par ses propres moyens, elle sauvegardera les récoltes actuelles et préparera les prochaines.

Mais elle semble ne pas comprendre exactement toute la portée et la grandeur de la lutte engagée. Loin du théâtre de la guerre, elle s'en fait une idée incomplète et n'en ressent que les inconvénients. Les diverses mesures qui ont appelé, renvoyé, puis rappelé des territoriaux, lui paraissent traduire une incertitude de la direction militaire. D'autre part, elle trouve que trop d'hommes apparemment valides restent sans emplois. Je tâche, ainsi que mes collaborateurs, et un certain nombre de personnalités qui nous prêtent le concours de leur autorité, de leur donner une opinion plus juste. Mais il n'est pas moins vrai que les sélections faites sur des jeunes gens il y a dix ou quinze ans, ont perdu aujourd'hui leur valeur ; tel qui à l'époque pouvait à la rigueur justifier les services auxiliaires ou même l'exemption est aujourd'hui un homme robuste, plus robuste même que des camarades qui furent appelés sous les drapeaux mais que l'âge et le travail ont usé. Il y a là des droits acquis, mais que l'opinion tolère mal en face des grands devoirs que crée la nécessité présente. Peut-être pourrait-elle devenir la source d'obligations qu'on n'avait pas prévues.

Dès qu'arriveront les premiers deuils, l'opinion pourrait s'irriter de quelques-unes de ces situations. Le sentiment si vivace et si unanime de l'égalité devant le sacrifice l'exalterait.

28 août (Soir)

La vie économique à Cahors, notamment, tout en subissant une petite restriction et prenant aujourd'hui pour base presque générale la vente à crédit, ne s'est guère modifiée. Toutes les denrées indigènes et exotiques sont en quantité suffisante et à des prix sensiblement analogues à ceux admis avant la mobilisation.

Depuis que les caisses publiques s'en montrent plus avares, la monnaie métallique, qui disparaissait au point que cela devenait inquiétant, et même très gênant en ce qui concerne la monnaie de billion, commence à reparaître. Phénomène curieux, c'est l'or qui se montre le premier.

29 août (Matin)

Lorsque j'ai été amené à prévoir la réception et l'installation d'évacués étrangers dans le département du Lot, j'ai toujours considéré que les dépenses de leur entretien devaient être [faites], dans la première période des années, à l'aide des rations militaires fournies par les corps de troupes, sous réserve de remboursement ultérieur ; et plus tard, en conservant les mêmes bases, par des achats directs ou des forfaits engagés par mon administration. En tout cas, je n'avais jamais prévu l'intervention des communes, pour la raison que leur concours m'aurait été systématiquement refusé et qu'il n'aurait été qu'une complication de plus. Comment mêler la ville de Cahors à l'entretien de tous ces étrangers qui y séjournent dans un cantonnement militaire le temps d'être répartis dans des centres ruraux ; et dans ces centres, même les placements n'ont pu se faire que par une action directe, à l'aide d'un officier chargé de ce service, et sans, au début, trop demander aux municipalités qui voyaient arriver d'un œil inquiet ces hôtes peu désirables. Ce sont surtout des établissements de religieuses qui ont pu loger et assurer l'entretien des femmes et des enfants. Ce qui les a décidés, c'est surtout ma garantie. Au moment où je dois commencer à liquider ces dépenses, M. le trésorier général me communique les instructions contenues dans la circulaire du 24 août 1914 de M. le ministre des finances qui établit pour ces paiements une série de formalités d'une complication extraordinaire. Au lieu de simples mémoires présentés par les fournisseurs et visés par moi en tenant compte des prix qui ont été indiqués, on fait intervenir les receveurs en plus de 5 ou 6 commissions qui accumulent des écritures très compliquées, exigeront des avances partielles, puis un règlement définitif de tout cela, au moment où ces mairies ont le personnel le plus insuffisant, au moment où elles ne peuvent plus assurer leurs travaux ordinaires, sans augmenter le moins du monde les garanties. J'ai seul les documents qui peuvent me permettre de faire le contrôle de ces étrangers et d'autant plus que je n'ai jamais eu à procéder par réquisition, mais que j'ai toujours obtenu directement des marchés amiables.

Dans ces conditions, je vous prie de me faire savoir s'il ne serait pas plus simple : 1° de m'autoriser à faire fournir le cantonnement de Cahors, qui sert de dépôt, par le corps de troupe qui en a accepté la charge à titre remboursable ; 2° de m'autoriser à rembourser sur mémoire, les frais d'entretien dont se sont chargés des particuliers moyennant le prix convenu.

Je vous prierais de vouloir bien dans ce cas, faire donner des instructions à M. le trésorier général pour qu'il puisse se conformer à cette manière de faire.

29 août (Soir)

A la réception de votre télégramme relatif aux fonctionnaires de l'administration préfectorale, sous-préfets et secrétaire général qui pourraient être appelés aux armées, deux de mes collaborateurs, MM. Paulvé et Cassagneau ont tenu spontanément à se mettre à la disposition de M. le ministre de la guerre. Ce n'est pas que leur absence ne puisse gêner mes services - car ce n'est que grâce à leur concours que j'ai eu la satisfaction de pouvoir suffire à toutes les nécessités qui se sont présentées - mais s'ils pouvaient être utiles sous les drapeaux, le dévouement de ceux qui restent, tâcheront de répondre au leur et on organiserait un service de fortune pour les remplacer. Je n'ai plus de chef de cabinet et deux conseillers de préfecture sont partis. Il ne m'en reste plus qu'un, le vice-président, âgé et peu au courant des travaux qui pourraient m'être utiles. Il me faudra employer

le seul sous-préfet qui me reste pour me seconder à Cahors, et pour se maintenir en contact direct par des déplacements fréquents avec la population des deux arrondissements.

Cette situation exige quelques mesures de transactions, aussi vous serais-je très reconnaissant de me prévenir dans le délai le plus large, du moment où je devrais être privé de mes deux collaborateurs et des conditions de leur départ.

30 août (Matin)

Vous m'avez demandé sous le couvert de l'assistance, s'il me serait possible de recevoir des malades évacués par les hôpitaux de la Seine. J'ai eu le regret de ne pouvoir mettre à la disposition de ces établissements que 70 à 80 places et encore dans trois ou quatre hôpitaux différents, le plus important, celui de Cahors, ayant été amené à utiliser toutes ces disponibilités pour augmenter le nombre de lits militaires.

Ce ne sont pas les emplacements qui manquent. J'aurais même des locaux de tout premier ordre, tel que l'hôpital récemment construit à Souillac ou l'ancien séminaire de Montfaucon qui garde l'inconvénient d'être à 20 kilomètres d'une gare. Mais l'un et l'autre sont des bâtiments absolument nus où tout est à installer : couchage, matériel, cuisines, lingerie, etc., personnel de tout ordre. Si les hôpitaux de Paris pouvaient y amener, avec les malades, le matériel et le personnel nécessaire, il y aurait place à Souillac pour 150 malades au moins et à Montfaucon pour 600 ou 700.

30 août (Soir)

Je viens de recevoir votre télégramme relatif à l'installation dans mon département d'un certain nombre de réfugiés français ou belges. Je vais commencer par constituer dans la ville de Cahors des comités de quartier où ne seront admis que des gens réservant leurs maisons à ces malheureux réfugiés. Ils iraient ensuite solliciter l'hospitalité de leurs voisins.

La spontanéité de ce mouvement, que je citerai comme exemple aux maires des communes de tout le département, sera de nature à donner un tel élan que je crois bien dès à présent pouvoir m'engager à faire recevoir chez les habitants 3000 réfugiés environ. Il serait bon pour leur éviter la gêne et des souffrances inutiles, ainsi que l'entassement des dépôts forcément peu confortables, qu'ils n'arrivassent que par des convois de 200 à 250 au plus et sans qu'il y ait plus de deux convois par jour. Quant à la dépense, je considère qu'elle pourra atteindre 1.50 F par tête et par jour d'adulte à Cahors, pour descendre à 1.25 F dans certains chefs-lieux de cantons et 0.75 dans les communes rurales. Pour le paiement de ces dépenses, je vous renouvelle ce que je vous disais dans mon rapport d'hier. Il faut à tout prix simplifier cette comptabilité, sinon ce sera la plus grosse difficulté et par là, une cause d'échec.

J'ai reçu 454 Austro-Hongrois et Allemands, je pourrai peut-être en accepter encore une centaine, mais aller au-delà serait imprudent, ne fut-ce qu'au point de vue de l'hygiène, je n'ai pas de locaux suffisants.

31 août (Matin)

Votre circulaire d'hier prescrivait la mise à disposition du ministre de la guerre, des commissaires de police et agents actuellement en sursis d'appel de 45 jours. Un seul est dans ces conditions dans mon département, l'agent Laur de Cahors, soldat des services auxiliaires. Je vais aviser le commandant de recrutement ; si cet agent était appelé, il serait remplacé à l'aide des ressources locales.

Je crois devoir vous signaler la situation particulière de M. Défau [ou Péfau ?], commissaire de police de Gourdon qui est officier de réserve hors-cadre du service des approvisionnements. Il s'est mis spontanément à la disponibilité de M. le ministre de la guerre, qui lui a répondu qu'il bénéficierait d'un sursis d'appel de 45 jours. Il doit y avoir erreur, et si l'on veut qu'il reprenne du service, il doit être appelé par une décision spéciale.

31 août (Soir)

Non seulement la population conserve tout son calme, mais au fur et à mesure que la situation semble révéler le moment des difficultés plus grandes, elle ne perd pas confiance et son patriotisme s'exalte. Je vous ai signalé ce que je croyais pouvoir attendre de sa générosité en faveur des réfugiés franco-belges. J'espère qu'elle fera plus encore et qu'avant peu de jours, j'obtiendrai la constitution d'un comité de caractère populaire qui réussira à grouper des subventions nouvelles des personnes les plus aisées de la ville, en faveur de toutes les victimes de la guerre et grâce auxquelles on pourra soutenir les diverses œuvres destinées à leur donner des secours.

1^{er} septembre (Matin)

Ce matin, l'enterrement des deux premiers soldats blessés morts dans les hôpitaux militaires a provoqué une grande manifestation à laquelle la population toute entière s'est associée. Je vous adresse ci-après la découpe d'un journal [absente du cahier] qui en fait le récit.

1^{er} septembre (Soir)

Je viens de recueillir les sept premiers réfugiés français fuyant l'armée allemande et provenant de Mézières. Ce sont des professeurs de l'école supérieure des jeunes filles. Elles ont été recueillies, la directrice, chez une amie personnelle, les autres, chez M. Leschi, proviseur du lycée de Cahors. Deux femmes de service - dont l'une belge - qui les accompagnaient, ont été placées par mes soins dans un petit hôtel de la ville en attendant qu'on puisse leur donner de l'ouvrage. Je tâche de hâter l'organisation qui me permettra de recevoir les convois envisagés.

2 septembre (Matin)

Un certain nombre des évacués, notamment ceux établis depuis longtemps en France et mariés à des françaises, ont des ressources et peuvent en recevoir. Je ne vois pas pourquoi le gouvernement dépenserait pour leur entretien, lorsqu'ils sont à même d'y subvenir. J'ai constaté qu'ils sont assez nombreux dans ce cas et que cela constituerait une sérieuse économie.

Le régime très humain et très généreux auquel je les soumetts leur laisse cependant encore le désir de pourvoir eux-mêmes à leur nourriture, et beaucoup cherchent, quand ils ne les ont pas suffisantes, à se procurer des ressources dans ce but.

Or, je constate que l'administration des postes, d'après des instructions qu'elle aurait reçues, arrête les mandats ou lettres chargées qui leur sont destinés, sous prétexte que les lettres et les changements destinés à des Austro-Allemands, doivent être mis au rebut. J'attire votre attention sur l'inconvénient de l'application absolue de ces instructions dont le résultat serait de faire payer au gouvernement français la nourriture de nationaux ennemis ayant les moyens de s'entretenir. Il y aurait lieu de m'autoriser à me faire remettre ces lettres pour en faire parvenir le montant aux destinataires, dans la mesure où cela doit faire face à leurs frais d'entretien. J'insiste sur l'importance qu'aurait cette mesure qui vous fournirait une économie très notable, au moment où nos réfugiés franco-belges vont augmenter considérablement nos charges.

2 septembre (Soir)

Avant l'arrivée des 3000 réfugiés franco-belges, dont votre demande m'a fait envisager la venue, je commence à recevoir la visite de groupes chassés par l'ennemi et provenant du département de l'Aisne. J'ai pu les mettre immédiatement en relation avec des personnes qui, en raison de leur analogie de fonction ou de position sociale, leur ont donné immédiatement tout l'aide et le confort désirables.

Les démarches que je fais faire pour préparer des installations pour les réfugiés que vous m'annonciez ont donné des résultats. Je dispose à Cahors de 650 places dans les familles et j'en ai 100 à Figeac. Demain j'en aurai bien davantage et c'est en portant cette offre généreuse à la connaissance des populations du département que grâce à l'émulation que je ferai ainsi naître, j'obtiendrai le résultat que je désire. S'il était dépassé, j'en serai très heureux et je m'empresserai aussitôt de vous l'annoncer.

3 septembre (Matin)

Bien que la nouvelle du transfert du siège du gouvernement à Bordeaux ait été insuffisamment prévue par la population qui lui a donné une importance plus grande au point de vue de la situation de nos armées et de la résistance dont elles sont capables, cette nouvelle après avoir surpris l'opinion a été accueillie par la population de Cahors avec tout le sang-froid désirable. Je suis persuadé que demain, l'opinion ressaisie reviendra à l'entière confiance qu'elle a témoignée jusqu'ici pour le résultat final de la guerre.

3 septembre (Soir)

J'ai terminé ce soir la visite des blessés de tous les hôpitaux militaires de Cahors. Presque tous ne sont atteints que de blessures légères, dont on peut attendre une prompte guérison. Ils font preuve de la plus grande confiance et de la plus grande fermeté, ils sont impatients de reprendre leur place de combat. Leur contact ne peut être pour la population qu'une raison de plus de calme et de confiance. Les installations qui ont été développées à la hâte restent toujours aussi parfaites. Les soins les plus complets et les plus empressés sont prodigués à nos blessés et je ne puis que me louer du dévouement de tout le corps médical et d'infirmiers sous la direction excellente de M. le Dr Bonnery, médecin principal. Une délégation du conseil municipal m'accompagnait dans mes visites.



Département du Lot
Avenue de l'Europe – Regourd
BP 291 – 46005 Cahors cedex 9
Tél. : 05 65 53 40 00
Fax : 05 65 53 41 09
Courriel : departement@lot.fr
www.lot.fr